

Arrêté 2021-25

ARRÊTÉ MUNICIPAL DU 28 JUIN 2021

ARRETE DE CIRCULATION

Le Maire de la commune de FREISSINIÈRES,

- **Vu** le Code Général des Collectivités et notamment les articles L131-1, L134-4 et R131-3.
- **Vu** la demande de France-tv de réaliser du film « Alex Hugo »,

ARRÊTE

ARTICLE PREMIER – Stationnement interdit sur le parking du point information situé au niveau des Allouvières du lundi 2 août 2021 à 18h au mardi 3 août 2021 à 18h.

ARTICLE 3 – Le présent arrêté ne s'appliquera pas aux véhicules de sécurités, des forces de police ou de gendarmerie, des services d'incendie et de secours, véhicules de France-tv.

ARTICLE 4 – Le présent arrêté sera affiché sur place et aux lieux habituels.

ARTICLE 5 – Les contrevenants pourront faire l'objet de poursuites conformément aux lois.

ARTICLE 6 – Le Maire et la Gendarmerie sont chargés de l'exécution de cet arrêté.

Ampliation à :

M. le Commandant de la brigade de gendarmerie de l'Argentière-la-Bessée.
Les archives communales

Freissinières, le 28 juin 2021

Le Maire
Cyrille DRUJON D'ASTROS

